



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-03390**

DE : **M. SCHIEFKE (VAUDREUIL—SOULANGES)**

DATE : **LE 10 AVRIL 2019**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **KATE YOUNG**

Réponse de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Personnes handicapées et invalides

TRADUCTION

RÉPONSE

Notre gouvernement reconnaît qu'il est important de fournir le soutien dont ont tant besoin les parents et frères et sœurs d'enfants ayant une invalidité de longue durée à mesure qu'ils vieillissent.

Les handicaps touchent tous les membres de la famille. Les personnes handicapées doivent relever de nombreux défis complexes et les membres de la famille, qui s'investissent entièrement pour donner à leurs proches la meilleure qualité de vie possible, sont aussi confrontés à des défis de taille. Prendre soin d'un enfant handicapé représente un engagement pour la vie. Il est important d'offrir le support nécessaire aux parents et aux frères et sœurs afin de préserver leur propre santé physique, mentale et financière tout au long de leur vie. Les défis auxquels les familles doivent faire face peuvent aussi être exacerbés par le vieillissement des parents et des frères et sœurs et la capacité des familles à prodiguer des soins quotidiens peut décliner avec le temps. Tout particulièrement, les parents et les membres de la famille plus âgés s'inquiètent constamment de ce qui arrivera à leurs enfants lorsqu'ils ne seront plus là. En raison du vieillissement de la population, l'accès à l'information et aux services de soutien pour les familles qui sont dans des situations aussi difficiles est encore plus urgent.

Notre gouvernement offre divers services aux parents qui s'occupent d'un enfant pendant leur vie active au moyen de mesures dont peuvent profiter les membres de la famille et les aidants naturels.

Nous reconnaissons le besoin d'une planification à long terme pour que les personnes ayant une incapacité de longue durée disposent des ressources dont elles ont besoin à mesure qu'elles vieillissent. Le Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEI) aide les familles dans leur planification financière à long terme. Le REEI a été conçu pour aider les Canadiens ayant un handicap grave et prolongé et leurs familles à épargner pour assurer leur sécurité financière à long terme. Afin d'appuyer cet objectif

d'épargne pour l'avenir, le gouvernement du Canada verse des subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité et des bons canadiens pour l'épargne-invalidité dans le REEI des bénéficiaires admissibles. Chaque année, un plus grand nombre de Canadiens ont recours au REEI pour épargner pour eux-mêmes ou pour un être cher handicapé. Afin que le REEI continue de répondre aux besoins des Canadiens handicapés, le budget de 2019 prévoit deux modifications visant à mieux protéger les épargnes à long terme des personnes handicapées : (1) supprimer l'exigence de mettre fin au REEI lorsque le bénéficiaire a cessé d'être admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées - ainsi, les subventions et les bons qui devaient par ailleurs être remboursés au gouvernement demeurent dans le REEI; (2) mettre les REEI à l'abri des saisies en cas de faillite.

Le Fonds pour l'accessibilité contribue de façon significative à améliorer l'accessibilité au Canada. Le Fonds pour l'accessibilité est un programme de subventions et de contributions qui finance les coûts des projets de construction, de rénovation et de modernisation qui permettent d'améliorer l'accessibilité et la sécurité physiques des personnes handicapées au Canada. Le programme vise notamment les personnes autistes ou ayant une autre incapacité physique ou mentale par des projets comme la création d'espaces de stimulation (salles Snoezelen) et la construction ou la rénovation d'aires communes accessibles (entrée, salles polyvalentes et salles à manger) dans des foyers de groupe ou des résidences.

Dans le budget de 2017, notre gouvernement a instauré le crédit canadien pour aidant naturel, qui offre de l'aide aux personnes qui en ont le plus besoin, soit les personnes qui subviennent aux besoins d'une personne à charge qui a une déficience physique ou mentale. Pour les familles, on estime que cette mesure représente un allègement fiscal supplémentaire de 310 M\$ pour la période de 2016-2017 à 2021-2022. On estime qu'environ 520 000 aidants naturels ont profité d'un allègement fiscal grâce au crédit canadien pour aidant naturel en 2017.

De plus, des changements ont été apportés pour rendre les prestations pour proches aidants de l'assurance-emploi plus souples et inclusives, ce qui inclut notamment la création de la prestation de l'assurance-emploi pour proches aidants d'adultes gravement malades ou blessés.

En outre, notre gouvernement reconnaît que le logement est un élément essentiel de la création d'une société inclusive et a été très actif en ce qui a trait à l'amélioration de l'accès à un logement abordable. En novembre 2017, nous avons lancé la toute première Stratégie nationale sur le logement, qui soutiendra en priorité les Canadiens les plus vulnérables, y compris ceux qui ont une incapacité. Il s'agit d'un plan de 40 milliards de dollars sur 10 ans, qui est le fruit d'une collaboration fédérale, provinciale et territoriale et qui vise à répondre aux besoins des populations vulnérables, notamment les personnes handicapées. Le Fonds de co-investissement de la Stratégie exige qu'au moins 20 % des logements construits soient accessibles et permettra aussi la construction d'au moins 7 000 nouveaux logements abordables pour aînés et 2 400 nouveaux logements abordables pour des personnes ayant une incapacité liée au développement.

Afin de donner aux acheteurs d'une première propriété un meilleur accès à leur Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) pour acheter ou construire une maison, le budget de 2019 propose d'augmenter la limite des retraits du Régime d'accession à la propriété (RAP) de 25 000 \$ à 35 000 \$. Des règles spéciales du RAP s'appliquent pour faciliter l'achat d'une maison qui est plus abordable ou qui convient mieux aux besoins personnels et aux soins d'une personne qui est admissible à un crédit d'impôt pour personnes handicapées, même si l'exigence de l'acheteur d'une première maison n'est pas respectée. Dans ces cas, les règles seront aussi modifiées pour fixer la limite des retraits à 35 000 \$.

Notre gouvernement demeure déterminé à renforcer et à protéger les droits des personnes handicapées afin de leur permettre de réaliser leur plein potentiel.

La Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées proposée par notre gouvernement représente le progrès le plus important en 30 ans en matière de droits des personnes handicapées au Canada. Grâce à ce projet de loi, nous créerons un système qui permet de repérer et d'éliminer les obstacles de façon proactive, de sorte que tous les Canadiens - peu importe leur handicap - puissent participer pleinement à la société et y être inclus. Tout au long du processus entourant l'adoption de ce projet de loi, nous avons collaboré avec la collectivité des personnes handicapées, qui, pendant des décennies, n'a cessé de plaider en faveur d'un Canada plus inclusif et plus accessible, et nous avons travaillé ensemble pour améliorer cette loi. Nous continuerons de faire participer la collectivité à l'édification d'un Canada inclusif et accessible pour tous.

De plus, nous étions fiers d'annoncer, le 3 décembre 2018, l'adhésion du Canada au Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Grâce à cette mesure, les Canadiens disposeront de recours supplémentaires s'ils estiment que leurs droits en vertu de la Convention ont été violés.

Bien que de nombreuses mesures soient actuellement en place pour aider les personnes handicapées, il reste encore du travail à faire pour améliorer leur qualité de vie. Parallèlement à ces divers efforts, le gouvernement du Canada s'est engagé à mieux comprendre les défis et les résultats des personnes handicapées, grâce à l'Enquête canadienne sur les personnes handicapées et à d'autres outils. Investir dans des données détaillées aide à prendre des décisions fondées sur des données probantes concernant les politiques, les programmes et les services destinés aux personnes handicapées, et permet de réaliser des progrès mesurables vers l'appui du Canada aux personnes handicapées. L'Enquête canadienne sur les personnes handicapées de 2017 est l'enquête la plus vaste et la plus complète en son genre. Elle démontre que les Canadiens handicapés continuent d'être plus susceptibles d'être sans emploi et de vivre sous le seuil de pauvreté officiel du Canada que les personnes non handicapées. Ces chiffres prouvent que nous avons encore du travail à faire pour faire du Canada un pays vraiment accessible et inclusif. Nous sommes déterminés à atteindre cet objectif.

Notre gouvernement a pris d'autres mesures importantes et transformatrices qui profiteront aux personnes handicapées, comme le lancement de la première Stratégie de réduction de la pauvreté du Canada, qui vise une réduction de 20 % de la pauvreté d'ici 2020 et de 50 % d'ici 2030. Selon les données de l'Enquête canadienne sur le revenu de 2017, le Canada a atteint son objectif de 2020, soit trois ans plus tôt que prévu. Cela représente environ 825 000 personnes de moins qu'en 2015. On s'attend à ce qu'un plus grand nombre d'entre eux sortent de la pauvreté à mesure que les effets des investissements se feront sentir.

La résolution des problèmes auxquels sont confrontées les personnes handicapées ne dépend pas seulement des mesures gouvernementales. Elle requiert également une contribution significative d'une vaste coalition d'intervenants. Nous sommes impatients de poursuivre notre collaboration avec les provinces, les territoires et les autres intervenants clés pour que les Canadiens qui ont une invalidité de longue durée, ainsi que leurs familles, puissent vivre dans la dignité et avoir confiance en l'avenir.